AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE INDRE

Chambre d'agriculture de l'Indre
Service élevage
Tél 02.54.61.61.54
www.indre.chambagri.fr

élevage Infos

N°71 - Juillet 2021

Sommaire

Actualités Bâtiment p 1
Emploi en élevages Caprins en Région Centre Val de Loire p 2
Résultats technico économiques des fermes du Réseau Charolais p 4
Anticiper la gestion du pâturage estival p 6
23 juillet : visite de la plateforme des cultures fourragères d'été p 7
Bovins Lait : stress thermique chez les jeunes animaux p 8

Actualités Bâtiment

Dans le cadre du PRDAR, le groupe bâtiment regroupant les conseillers bâtiments de la région Centre Val de Loire et de la région Nouvelle Aquitaine (partie Limousin), deux nouvelles plaquettes vont être prochainement publiées.

Entretien des logettes : quelles solutions pour mécaniser ?

Les bâtiments logettes permettent d'augmenter le nombre de places par rapport aux aires paillées, de diminuer les quantités de paille et les problèmes de mammites. Cependant ce type de bâtiment ne permet pas de limiter l'astreinte du nettoyage.

La diminution de la main d'œuvre sur les exploitations associée à l'augmentation des troupeaux, impliquent une réflexion sur la pénibilité et le temps de travail des astreintes journalières (paillage, traite, raclage des bâtiments, entretien des logettes…). Des outils destinés pour faciliter le travail des éleveurs ont été développés ces dernières années notamment sur le nettoyage des logettes.

Bien réfléchir son bâtiment en vaches laitières pour réussir son projet !

Les types de bâtiments pour le logement des bovins laitiers sont multiples et plus ou moins fonctionnels et complexes. Cependant certaines préconisations de conception sont primordiales pour réussir au mieux votre projet. Ce document a été élaboré afin de vous présenter les paramètres importants à ne pas oublier lors de l'ébauche de votre projet.

Ces documents seront prochainement en libre accès sur le site internet de la chambre d'agriculture de l'Indre partie bâtiments d'élevage.

Dossier de subvention PCAE

Le dépôt des dossiers pour le 2e Appel à projet (AAP) PCAE vient de se terminer le 30 juin. Un nouvel AAP est prévu pour l'automne 2021. Ce dernier sera différent des appels à projets habituels. En effet, dans le cadre du PCAE, les dossiers sont subventionnés en cofinancement entre le FEADER et un autre financeur (ETAT, REGION, AGENCE DE L'EAU). Pour l'AAP de cet automne, le financement sera exclusivement pris par le FEADER. Ce changement engendre des modifications. Pour le moment, les taux d'aides, les plafonds d'investissements éligibles, et les investissements éligibles ne sont pas encore connus pour cet appel. Pour les exploitations qui souhaitent déposer un dossier à cette période, il faut dès à présent récupérer 2 devis par type d'investissement, lancer les demandes de permis de construire. Si les projets ne sont pas prêts, le PCAE que l'on connait recommencera en début d'année 2022 avec les conditions du 1er et 2e AAP de cette année.
Attention, un dépôt de demande de subvention ne garantit pas un accord de subvention. Les enveloppes ne permettent pas en général de subventionner l'ensemble des dossiers. Le projet doit être réfléchi financièrement sans la subvention pour ne pas le remettre en cause.

Pour plus de renseignements, **contactez le Conseiller Bâtiment** à la Chambre d'agriculture de l'Indre **au 02 54 61 61 54**

Emploi en élevage Caprins en Région Centre Val de Loire

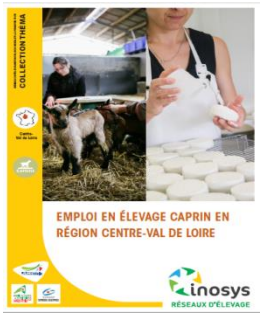

Les problématiques d'astreintes de l'élevage, d'amélioration des conditions de travail associés à une augmentation de l'activité par personne entrainent une augmentation du recours à de la main d'œuvre salariée. Mais devenir employeur, c'est un peu apprendre un nouveau métier, et certains éleveurs redoutent de franchir le pas. Ce document réalisé par le réseau Inosys Centre Val de Loire évalue les coûts mais aussi les gains supplémentaires liés à l'embauche. Il aborde l'embauche et le management en s'appuyant sur les témoignages de 12 éleveurs et en renvoyant sur les fiches du CNIEL pour plus de précisions. Il se termine avec la présentation de différents profils de salariés d'élevage et leurs caractéristiques.

Pourquoi embaucher un salarié ?

Après un temps de formation variable qu'il ne faut jamais négliger, un salarié pourra permettre à l'éleveur ou au fromager de :

- réduire sa charge de travail et ainsi, de souffler, de prendre du temps pour ce qui lui importe…
- gagner en liberté, en disponibilité en réduisant son travail d'astreinte (la traite, retournement des fromages,…) voire même en prenant parfois un jour, un WE ou des congés.
- gagner du temps par une meilleure efficacité sur certaines tâches quand elles sont réalisées à plusieurs (mises bas, soin des chevreaux, curage…)
- partager et d'échanger sur des questions techniques, économiques, projets…
- réduire les risques maladie, accident…
- gagner en productivité en réalisant en temps et en heures les tâches "bâclées" ou reportées par manque de temps.
- Améliorer la marge de l'atelier caprin car l'éleveur est moins débordé et que les tâches essentielles sont faites à temps.

Tableau 3 : Incidence économique de l'emploi salarié chez les éleveurs INOSYS Réseaux d'élevage

	Moyenne INOSYS avec salariés 15 exploitations	Moyenne INOSYS sans salarié 8 exploitations
SAU (ha)	97	77
UGB totales	58	37
Nombre de chèvres	235	158
Lait produit (l)	202 600	109 600
Lait par chèvre (l)	860	690
UMO exploitant	1,7	2,1
UMO salariée	1,6	0,0
Produit exploitation/UMO (€)	77 100	86 700
Charges sociales et salariales/produit (%)	17	7
Charges sociales et salariales (€)	56 800	11 800
EBE hors MO/produit (%)	47	42
EBE/produit (%)	30	35
EBE/UMO exploitant (€)	60 900	34 600

Si les données de ce tableau n'ont pas de valeur statistique, elles montrent que l'emploi de salariés n'est pas un handicap ni sur les résultats techniques ni sur l'efficience économique de l'exploitation.

Combien coûte un salarié pour l'employeur ? Pourquoi embaucher un salarié ?

Dans un premier temps, il est indispensable de s'assurer que l'exploitation a la capacité financière d'embaucher. Le coût engendré par l'embauche d'un salarié sera nécessairement dépendant du type de contrat de travail (CDD/CDI), du temps de travail (temps plein/partiel), du niveau de qualification, de l'expérience professionnelle, de la classification et du salaire horaire brut.

Le tableau ci-dessous représente pour l'employeur le cout total d'un salarié embauché à 35h par semaine, et payé 1.3 SMIC. Suivant le niveau de cotisation MSA antérieur, une charge annuelle de 20 000 € pour l'emploi d'un salarié peut se traduire par une baisse des cotisations sociales de 7 000 à 8 000 €. Renseignez-vous auprès de votre comptable

	% salaire brut	Mensuel	Annuel
Salaire brut		1 990,00 €*	23 880,00 €*
+ Charges patronales	43,5 %	866,00 €	10 388,00 €
= Soit		2 856,00 €	34 268,00 €
- Allègement «Fillon»	22 %	438,00 €	5 254,00 €
= Soit		2 418,00 €	29 014,00 €
- CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi)	6 %		1 433,00 €
= Soit coût net pour l'employeur		2 418,00 €	27 581,00 €

Quel profil de salarié embaucher ?

Il est aussi important de déterminer quel sera le profil du futur salarié pour mener à bien les taches qui lui seront attribuées sur l'exploitation.

	Salarié en fromagerie	Salarié d'élevage	Salarié polyvalent d'élevage
Ce qu'il fait	**Réception du lait, emprésurage, moulage, démoulage, retournement, salage après formation validée par l'employeur, nettoyage en fromagerie, préparation des commandes, emballage des produits, vente à la ferme et encaissement..**	**Distribue les fourrages et concentrés aux animaux, réalise la traite et le nettoyage de la salle de traite, paillage, curage, soins divers aux animaux**	**Distribue les fourrages et concentrés aux animaux, réalise la traite et le nettoyage de la salle de traite occasionnellement, paillage, curage, soins divers aux animaux, travail du sol, semis, engrais, épandage des fumiers, récolte, entretien des bâtiments et matériels**
Exemples de responsabilités conservées par l'employeur	**Salage, contact avec les fournisseurs, approvisionnement en emballage, livraison des gros clients,...**	**Calcul et choix de la ration, gestion du pâturage, gestion de la conduite du troupeau (reproduction, IA, choix des chèvres à traiter au tarissement...), diagnostic de soin et gestion des traitements avec le vétérinaire, gestion administrative...**	**Idem salarié en élevage plus : traitements phytosanitaires, plan de fumure, assolement, itinéraires techniques cultures et fourrages...**

Cet article n'est qu'un petit résumé du document. Aussi , pour plus de détails, consultez cette brochure sur le site http://idele.fr/presse/publication/idelesolr/recommends/emploi-en-elevage-caprin-en-region-centre-val-de-loire.html

Bertrand BLUET a quitté ses fonctions mi juin

Nous le remercions pour son implication dans l'exercice de son métier de conseiller de terrain, pour son engagement actif au niveau national sur les évolutions du métier de conseiller et pour son soutien à la filière dans son adaptation face aux différents enjeux auxquels celle-ci est confrontée.
Nous lui souhaitons une bonne réussite dans l'exercice de ses nouvelles fonctions au sein de l'IDELE où il contribuera sans aucun doute à construire l'avenir.
Au niveau local, le bureau de la Chambre d'agriculture a décidé de pourvoir à son remplacement. En attendant, pour tous renseignements, Florence Piedhault et Brenda Oviedo restent à votre disposition.

Pour plus de renseignements, **contactez les Conseillères Caprins** à la Chambre d'agriculture de l'Indre **au 02 54 61 61 54**

Résultats technico économiques des fermes du Réseau d'élevage Charolais

Aujourd'hui, 58 fermes sont suivies par les ingénieurs références des Chambres d' Agricultures dans le cadre du Réseau d'élevage Charolais. Ce réseau est construit pour couvrir la diversité des systèmes bovins viande présents dans le bassin Charolais et se répartit comme suit :

Principales catégories commerciales / nombre de fermes 2019	Herbagers	Avec cultures	Total
Mâles maigres[1], Femelles maigres (MM, FM)	17	5	22
Mâles maigres, Femelles finies (MM, FF)	11	10	21
Mâles finis et femelles finies (MF, FF)	8	7	15
Total	36	22	58

MM : Mâles maigres : broutards repoussés et taurillons maigres

Baisse des produits et hausse des charges pénalisent l'EBE des exploitations en 2019

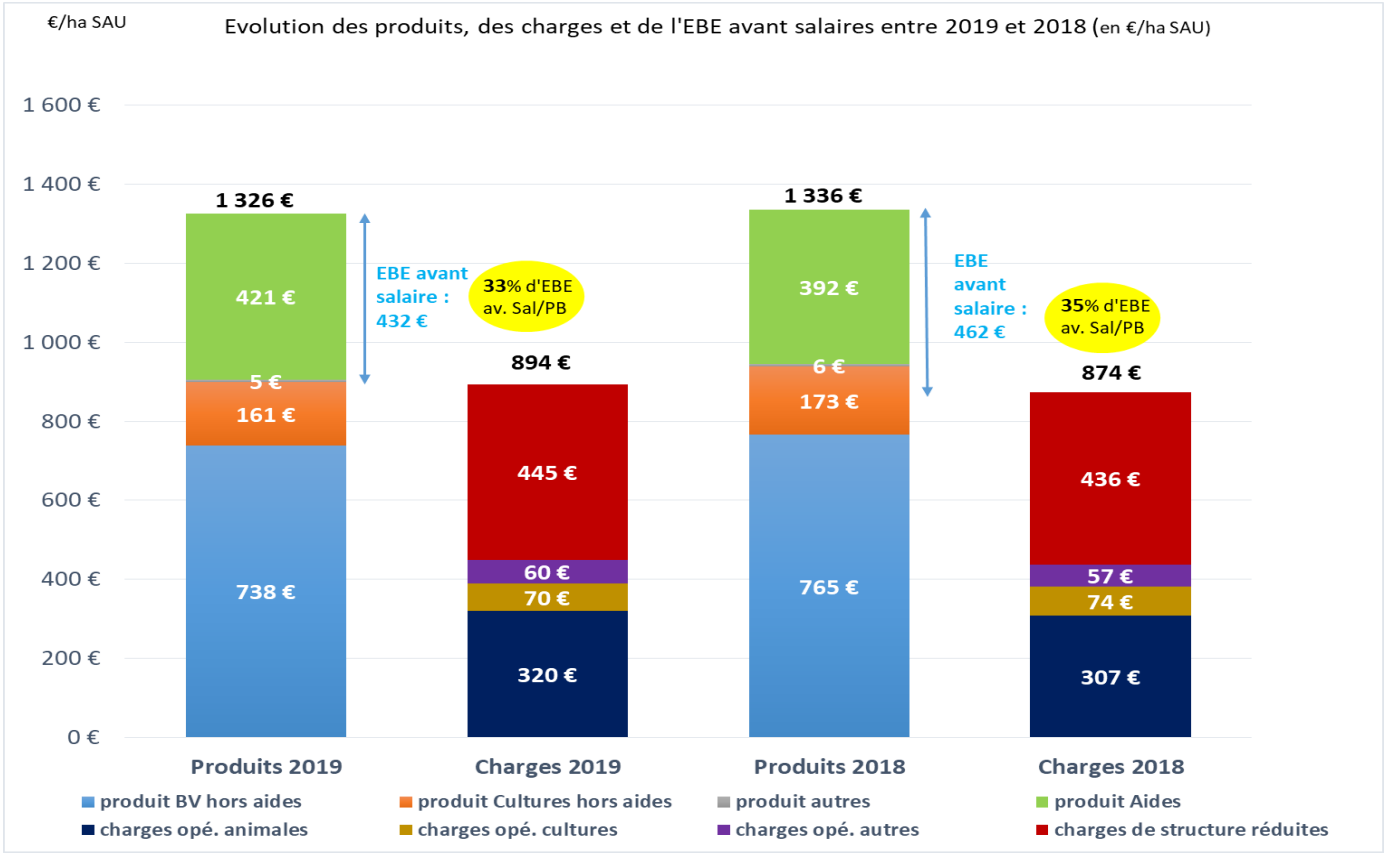

Charges de structures réduites = charges de structures hors amortissements et frais financiers

L'EBE moyen à l'hectare, après avoir perdu 10 € (- 2 %) entre 2017 et 2018, recule à nouveau, cette fois-ci avec une ampleur beaucoup plus conséquente (- 30 € ; - 6 %). Il conserve néanmoins un bon niveau (432 € / ha).

[1] Mâles maigres : Broutards, broutards repoussé et taurillons maigres

L'évolution des composantes de l'EBE est la suivante :
Secteur productif : **recul du produit bovin** (- 27 € / ha, - 3,5 %) pour des nombres de vêlages et d'UGB identiques ; **baisse du produit cultures** (- 12 € / ha, - 7 %) à surface équivalente.

La proportion du produit total issue de l'activité de production diminue de 2,4 points entre 2018 et 2019 et devient inférieure à 70 %.

- Secteur des aides **:** les aides PAC varient très peu, mais c'est la prise en compte de la moitié des aides « calamités » perçues pour 2018, puis pour 2019 pour compenser les effets des sécheresses de ces deux années sur l'économie de l'exercice 2019, qui **fait progresser le niveau total des aides de 7 %** (+ 25 € / ha).
- Secteur des charges opérationnelles : **le niveau moyen de ces charges liées à la production est en hausse modérée** (+ 12 € / ha, + 3 %)**.** Tandis que les charges des cultures baissent (- 4 € / ha) et que les autres charges augmentent (+ 3 € / ha), les charges bovines, qui représentent environ 71 % des charges opérationnelles totales, progressent à nouveau fortement (+ 13 € / ha, + 4 %), sous l'impact des sécheresses 2018 et 2019.
- Secteur des charges de structure réduites : on observe, ici aussi, **une hausse nettement supérieure à l'inflation (+ 9 € / ha, + 2 %)** et du même ordre de grandeur qu'en 2018.

L'efficacité économique (EBE / Produit Brut) baisse significativement (33 % en 2019, 35 % en 2018).

Des achats complémentaires de fourrages et de concentrés encore nécessaires

	HERBAGERS				CULTURES EN COMPLEMENT			
Echantillons constants	**Mâles maigres Femelles maigres (16 exploitations)**		**Mâles maigres Femelles finies (11 exploitations)**		**Mâles maigres Femelles finies (8 exploitations)**		**Mâles finis Femelles finies (13 exploitations)**	
	2019	2018	**2019**	2018	**2019**	2018	**2019**	2018
% ha fauchés en 1ère coupe / STH	**40**	41	**41**	45	**40**	39	**46**	48
Ares pâturés / UGB	**50,6**	53,0	**53,6**	52,3	**58,6**	58,9	**46,3**	47,3
Fourrages récoltés (T de MS / UGB)	**1,90**	1,84	**2,00**	2,06	**1,99**	1,95	**2,14**	2,18
Charges SFP (€ / ha SFP)	**54**	52	**69**	74	**75**	72	**87**	80
Coût aliment (concentrés et fourrages achetés) en € / kg vif	**0,59**	0,55	**0,56**	0,52	**0,55**	0,54	**0,58**	0,58
Coût du concentré en € / kg vif	**0,52**	0,49	**0,51**	0,49	**0,54**	0,54	**0,55**	0,56
Quantité de concentrés kg / kg vif	**2,13**	2,01	**2,27**	2,08	**2,39**	2,36	**2,54**	2,57
% concentrés autoproduits	**26**	27	**47**	46	**56**	55	**47**	53
% ha fauchés 2ème coupe / 1ère coupe	**15**	17	**27**	26	**16**	24	**21**	20
Production autonome Erreur ! Signet non défini. **kg vifs / UGB**	**234**	246	**247**	252	**254**	261	**289**	291

En 2019, les bonnes conditions de pousse de l'herbe au printemps ont permis :

- De réaliser des récoltes avec des rendements fourragers proches des normales, et parfois même supérieurs dans quelques petites régions plus favorisées sur le plan de la pluviométrie.
- D'avoir une bonne qualité des fourrages récoltés : fauches plutôt précoces, donc réalisées au stade optimal dans la plupart des situations (météo favorable au printemps).

Le scénario de 2018 s'est cependant reproduit et 2019 laissera aussi le souvenir d'une année avec une **très forte sécheresse estivale, plus précoce que celle de 2018,** sur l'ensemble du bassin Charolais. Celle-ci a fortement réduit les rendements des ensilages de maïs, anéanti les tentatives de cultures de dérobées et généré d'importantes redistributions de fourrages au pré. Les repousses d'automne ont toutefois permis de rentrer des animaux en bon état et d'économiser un peu de litière dans les systèmes avec peu de vêlages précoces.

Des achats de fourrages et de concentrés ont été nécessaires : le coût alimentaire (fourrages + concentrés), ramené au kg vif produit, augmente fortement chez les herbagers (environ + 8 %). Il est stable chez les éleveurs avec cultures.

La quantité de concentrés utilisée pour produire un kilo de viande vive a progressé de 1,3 à 9,1 %, sauf chez les producteurs de mâles et femelles finis où elle est légèrement en retrait (- 1,2 %).

Retrouvez l'intégralité du document sur le site internet de la chambre d'agriculture de l'Indre www.indre.chambagri.fr

Pour plus de renseignements, **contactez les Conseillers Bovins Viande** à la Chambre d'agriculture de l'Indre **au 02 54 61 61 54**

Anticiper la gestion du pâturage estival

Après une pousse de l'herbe en deçà des niveaux habituels en début de printemps, le retour de la pluie en mai, suivi d'une hausse significative des températures, aura permis une accélération de la pousse prairiale et de bonnes repousses après fauche.

Avec l'arrivée de l'été, la croissance de l'herbe ralentit avec des niveaux de pousse deux fois moins importants qu'au printemps. Même en conditions pédoclimatiques favorables, la pousse estivale ne dépassera pas les 25 kg de MS/ha/jour. Il faut donc prévoir de doubler la surface mise à disposition des animaux, ce qui divisera le chargement par deux. Le pâturage en période estivale se fait alors sur les parcelles pâturées au printemps ainsi que sur les repousses après fauches précoces ou derrière foin. L'intégration des surfaces fauchées dans le cycle de pâturage se fait généralement un mois après fauche.

Ne pas surpâturer pour pérenniser le potentiel de ses prairies

L'objectif est de conserver un pâturage tournant durant l'été, en découpant les surfaces fauchées en paddocks de même taille qu'au printemps. En effet dans le cas d'un pâturage estival continu, les grandes surfaces mises à disposition conduisent à un tri important de l'herbe consommée, avec des zones de surpâturage et de sous-pâturage. La sénescence des feuilles diminue l'appétence ce qui réduit d'autant la consommation et augmente le gaspillage de l'herbe au pâturage. En été, les plantes sont sur des cycles végétatifs et la problématique ne concerne ainsi plus la gestion des épis mais la gestion de la sénescence des feuilles. En système tournant, le temps de repousse entre deux cycles de pâturage est de 35 à 40 jours en été, ce qui doit permettre de faire pâturer des feuilles vertes et toujours appétantes. Comme au printemps, le temps maximal de séjour par paddock est de 7 jours.

Fin juin, l'objectif est d'avoir 30 jours d'avance au niveau des stocks d'herbe sur pied. Les précipitations du mois de mai ont pu retarder les premières coupes et le débrayage de paddocks destinés au pâturage. En plus de ces fauches tardives, les conditions climatiques du mois de juin ont parfois limité les repousses derrière les premières coupes, limitant l'agrandissement des surfaces de pâtures qui sont à la peine au niveau stock d'herbe d'avance. Dans les situations les plus tendues, le pâturage des paddocks s'est fait en accéléré pour éviter de surpâturer et pénaliser les repousses.

Quand l'herbe vient à manquer, veillez à ne pas surpâturer toutes les parcelles (ne pas pâturer en deçà des 5 cm). Le surpâturage couplé à une sécheresse fragilise d'autant plus les plantes et induit la perte de pieds, pénalisant la repousse automnale des prairies. Pour limiter les dommages, si on ne peut pas agrandir sur des repousses derrière fauche, il faut décharger (ex : sevrage de veaux) ou parquer les animaux sur une parcelle « parking » (parcelle de chaumes quand c'est possible ; prairie qui présente un faible potentiel ou qui est à refaire) et commencer l'affouragement en rationnant le fourrage pour économiser les stocks.

Gestion de l'abreuvement

L'arrivée des températures estivales doit conduire à porter une attention plus particulière sur l'abreuvement des animaux au pâturage. Quelle que soit l'espèce animale, la consommation d'eau double au-delà de 30°C. L'été, cela représente 5 litres par jour et par brebis soit 1000 litres pour un lot de 200 brebis.

Les consommations d'un couple mère veau peuvent atteindre 100 litres d'eau par jour (soit près de 2 500 l par jour pour un lot de 25 vaches). La capacité de l'abreuvoir doit permettre à 20 % du lot de boire en même temps quand celui-ci est situé à plus de 200 m du bout de la parcelle. Le débit doit être suffisant pour permettre à la moitié du troupeau de s'abreuver en 10 minutes. Dans le cas du pâturage tournant en paddocks, où l'abreuvoir est à moins de 200 m de la zone pâturée, il suffit que 10 % du lot puisse s'abreuver en même temps et que le débit fournisse 25 % du besoin quotidien en 10 minutes.

Les cultures fourragères estivales – un levier pour prolonger le pâturage pendant l'été

Le pâturage de cultures fourragères d'été peut être une opportunité pour allonger la durée du pâturage estival lorsque les prairies ne sont plus assez productives. Les dérobées estivales présentant par ailleurs une très bonne valeur alimentaire comparée à un foin de prairie. Cette année, des conditions favorables aux semis de ces intercultures se sont présentées entre le 20 mai et le 10 juin. Ces dérobées estivales (sorgho multicoupe, moha, millet, teff grass…) sont souvent implantées à la suite d'une prairie en fin de cycle ou d'une récolte de méteil fourrage précoce. Elles présentent une certaine polyvalence en termes de mode d'exploitation (fauche/pâture). Attention cependant au sorgho, dont la toxicité implique de respecter une hauteur minimale d'exploitation au pâturage de 50 cm, même sur les repousses.

Pâturage de teff grass
le 3 septembre 2020 à Nouzilly (37)

Les dérobées estivales ont tendance à supporter difficilement le piétinement des animaux sur une même zone. Cela est dû au faible encrage racinaire. La mise en place d'un pâturage tournant permet cependant de varier les zones d'abreuvements et donc de limiter ce phénomène.

Pour plus de renseignements, **contactez Pauline HERNANDEZ**
à la Chambre d'agriculture de l'Indre **au 02 54 61 61 54**

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE INDRE

CULTURES FOURRAGÈRES D'ÉTÉ

► Quels potentiels de production et valeurs alimentaires ?

► Quelles appétences et performances zootechniques au pâturage ?

VENDREDI 23 JUILLET 2021

Visite de la plateforme de démonstration

De 14h à 17h

Lycée agricole Naturapolis Châteauroux

Gratuit et ouvert à tous !

Organisée par la Chambre d'agriculture de l'Indre en partenariat avec : l'EPLEFA de Châteauroux, l'OIER des Bordes, l'INRAE de Nouzilly et le programme Herbe et fourrages.

PROGRAMME

> Résultats des essais « dérobées estivales » 2019-2020

> Visite de la plateforme de cultures fourragères estivales implantées fin mai

> Présentation des essais en cours : OIER les Bordes (36) et INRAE de Nouzilly (37)

Dans un contexte de raréfaction des ressources fourragères disponibles pendant l'été, les dérobées estivales semées mi-mai apparaissent comme un levier d'adaptation intéressant.

Objectifs de la plateforme de démonstration :

> évaluation du comportement agronomique, du rendement, de la valeur alimentaire

> aptitude à l'association de différentes cultures fourragères d'été

Etude réalisée dans le cadre de :

Stress thermique chez les jeunes animaux

Les vaches en production sont sensibles aux fortes températures, la prévention est de mise et d'actualité avant l'arrivée de l'été.
De même, il est important de veiller au bien être des veaux et génisses sur ces périodes. Baisse d'appétit, respiration accélérée, comportement modifié sont des signes d'inconfort des animaux. En cas de stress thermique, l'animal devra empêcher sa température corporelle d'augmenter, cette adaptation demande de l'énergie et peut entrainer des baisses d'immunité. Le stress sera d'autant plus élevé que l'humidité ambiante sera forte.
Dans les premières semaines de vie des veaux, l'optimum de température ambiante se situe entre 10°C et 20°C. A partir de 20°C, il sera dans l'inconfort et dès 25°C, il peut être considéré en stress thermique. Techniquement, le critère utilisé est le THI qui lie la température et l'humidité de l'air.

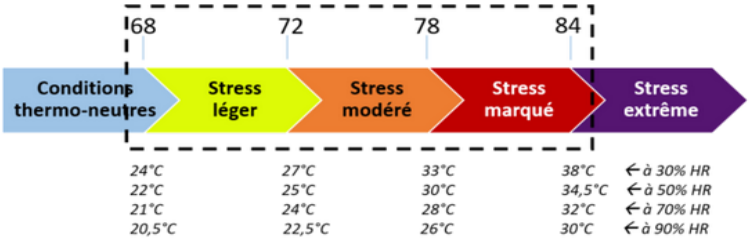

Source : IDELE

Une vache peut boire plus de 120 litres pour s'hydrater et compenser les pertes d'eau grâce à un volume de rumen important. En revanche, les veaux et petites génisses n'ont pas les mêmes capacités de buvées.

Sur les veaux : maintenir la phase lactée et fournir de l'eau dès la première semaine d'âge. Le veau sera d'autant plus sensible que la phase de fin de gestation de sa mère aura été impactée par les fortes chaleurs. D'une part, le veau risque d'être moins lourd et moins vif à la naissance, d'autre part, la qualité du colostrum sera moindre. Bien que le lait contienne beaucoup d'eau, en cas de fortes chaleurs il faut éviter d'augmenter les quantités distribuées. Une augmentation de quantité, tout comme une plus grande dilution du lait ou de la poudre perturbent la digestion et augmentent les risques de diarrhées alimentaires. Le lait doit être présenté à la température habituelle mais il est possible de changer les heures des repas.

Sur les petites génisses : que les animaux soient au pâturage ou au bâtiment, le risque de coup de chaud existe. Pour ces animaux, il est difficile de recenser une perte de production directe comme pour les vaches laitières. Néanmoins, il y a un risque de ralentissement de croissance et une moins bonne maitrise de la reproduction. L'accès à l'eau doit être qualitatif et quantitatif. Il est possible d'augmenter la capacité d'abreuvement. Un repère usuel est d'un abreuvoir pour 10 animaux. La préférence va aux bacs plutôt qu'aux bols ou pipettes qui présentent des volumes d'eau plus faibles. La qualité de l'eau peut être déterminante et doit rester propre. L'eau présentée doit être potable. S'il s'agit de l'eau de l'adduction, il n'y a normalement pas de problèmes. Dans le cas d'eau d'une autre source, il faut l'analyser annuellement et la traiter au chlore ou aux rayons ultraviolets si elle est contaminée. Il faut aussi veiller à l'entretien régulier des abreuvoirs qui se salissent très rapidement. Du côté alimentaire, les rations habituelles peuvent être maintenues, en augmentant légèrement les minéraux et le sel. Cette pratique a un double impact : augmenter la concentration sanguine et inciter les animaux à boire et couvrir les pertes liées à la transpiration. Enfin, le logement peut être étudié. Les entrées et sorties d'air, les zones d'ombrage et de couchage sont à vérifier.

Trucs et astuces : Tondre ses jeunes animaux pour limiter la transpiration et augmenter la surface d'échange peau-air. Apporter des électrolytes « spécial veaux » dans l'eau de boisson ou dans le lait.

34 ans de carrière …

Arrivé comme contrôleur laitier en 1987 à la Chambre d'agriculture de l'Indre, Marc CUZUEL qui a su s'adapter dans son métier pour suivre les évolutions choisies ou subies par le monde de l'élevage laitier vient de faire valoir ses droits à la retraite. Nous le remercions pour sa rigueur, sa discrétion et son implication professionnelle aux côtés des éleveurs tout au long de sa carrière. *« Il a su aller chercher des informations pertinentes à l'extérieur de la zone pour les partager avec les éleveurs du département. Ceux-ci ont ainsi pu s'approprier de nouvelles pratiques pour optimiser leurs systèmes de production*. »
Nous lui souhaitons donc de profiter longtemps et pleinement d'une retraite bien méritée.

Sa remplaçante, Laura CHAUMONNOT a pris ses fonctions en octobre 2019 et a repris l'ensemble des services et dossiers de Marc.

Pour plus de renseignements, **contactez les Conseillers Bovins Lait**
à la Chambre d'agriculture de l'Indre **au 02 54 61 61 54**

Chambre d'agriculture de l'Indre – 24 rue des Ingrains – 36022 CHATEAUROUX
Tél : 02.54.61.61.61 – Mail : direction@indre.chambagri.fr
Crédits photos : Chambre d'agriculture de l'Indre – Symboles : www.sclera.be
Directeur de la publication : Robert CHAZE – Responsable de la publication : Christophe THOLONIAT
Imprimeur : Groupe SODIMASS – Parution : Juillet 2021 – Dépôt légal : Juillet 2021 – ISSN : 2274-

Élevage Infos

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE INDRE

N°71 – Juillet 2021 – Supplément actualités

Agenda de l'été

Notez les dates des manifestations

Sous réserve de l'évolution des mesures sanitaires liées au COVID 19

23 juillet 2021 : Visite de la plateforme des cultures fourragères d'été au Lycée Agricole de Châteauroux de 14H à 17H (gratuit et ouvert à tous) :

Quels potentiels de production et valeurs alimentaires pour ces cultures fourragères estivales ? Quelles appétences et performances zootechniques au pâturage ?

Programme :

- **Résultats des essais « dérobées estivales » 2019-2020**
- **Visite de la plateforme de cultures fourragères estivales implantées fin mai**

Maïs, sorghos multicoupes et monocoupes, millet, moha, teff grass… en pur ou associés avec des légumineuses

- **Présentation des essais en cours : OIER les Bordes et INRAE de Nouzilly**

4 août 2021 : 40e Foire des béliers à St Benoit du Sault

25 août 2021 : Foire concours bovine à Saint Benoit du Sault

Samedi 11 septembre 2021 : PORTES OUVERTES APC de 10H à 18H (Association Charolais du Pays de La Châtre) à La Motte Feuilly.

Présentation d'animaux Charolais reproducteurs mâles et femelles
Vente à l'amiable
Stands et animations techniques – Exposition de matériel d'élevage
Présence des partenaires de l'APC

18 septembre 2021 : Foire primée d'Eguzon Chantôme

19 septembre 2021 : Place de La République à Châteauroux : les Jeunes Agriculteurs de l'Indre proposent un nouvel événement : "Terr' des chefs" : 3 chefs de Châteauroux s'associent pour cuisiner les produits du terroir – Menu à emporter 29 €

- **Entrée par Julien MARCHES « Le p'tit bouchon » -**
- **Plat par Christophe MARCHAIUS « Jeux 2 goûts »**
- **Dessert par Alex GATEFIN « L'avant Garden »**

Jeunes Agriculteurs Indre

TERR' DES CHEFS

Élevage Infos

N°71 – Juillet 2021 – Supplément actualités

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE INDRE

Dates de formation

Sous réserve de l'évolution des mesures sanitaires liées au COVID 19

Formation stage «Des bovins calme avec la méthode Souvigné »

Le 5 octobre 2021

Venez découvrir et acquérir les gestes à mettre en place et ceux à éviter pour avoir un troupeau calme et facile à manipuler en toute sécurité

Formation sur les frais vétérinaires dans le secteur du Boischaut Sud

Le 21 septembre 2021

Etude et analyse de vos coûts ainsi que de vos stratégies vaccination/parasitisme

Intervenante : Julie PETERMANN – Vétérinaire Conseil au GDMA

Inscriptions et renseignements : Laura BARBONNAIS – 06 03 69 96 20

mesparcelles
l'accélérateur de performance

Opération « Coup Double »

Jusqu'au 15 Septembre 2021

2 h de paramétrage et mise en route OFFERTS

2 mois de découverte OFFERTS (sans engagement)

Présentation gratuite chez vous par un conseiller spécialisé avec votre exploitation en ligne.

Contact : Cassandra PATTE 02.54.61.61.45 – 06.29.65.06.03 mesparcelles@indre.chambagri.fr
www.mesparcelles.fr